



PROGRAMME DE STAGES À L'ASSEMBLÉE DU MANITOBA FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS*

OBJECTIFS

Créé en 1985 par l'Assemblée législative du Manitoba, le Programme de stages à l'Assemblée vise trois grands objectifs.

Tout d'abord, le Programme permet aux diplômés des universités manitobaines et à ceux d'autres universités qui sont résidents permanents du Manitoba d'acquérir une expérience personnelle du processus législatif manitobain. Les stagiaires travaillent avec le gouvernement ou les caucus de l'opposition à la Législature du Manitoba, où ils accomplissent diverses tâches. En plus de prendre directement part au processus législatif, les stagiaires participent à une série de séminaires conçus pour améliorer leur connaissance des activités gouvernementales, de l'économie provinciale, du rôle des médias et de la fonction publique ainsi que des secteurs privé et sans but lucratif au Manitoba.

Ensuite, le Programme met à la disposition des députés membres des partis politiques reconnus et représentés à l'Assemblée le savoir-faire de personnes compétentes afin de les aider à effectuer des recherches en matière de politiques, à rédiger des allocutions et d'autres documents ainsi qu'à accomplir d'autres tâches législatives. En confiant aux stagiaires une partie de leurs responsabilités législatives, les députés disposent de plus de temps pour traiter efficacement des questions législatives complexes et pointues.

À long terme, l'objectif du Programme est de constituer un groupe de jeunes Manitobains qui comprennent le système parlementaire de la province et le travail des représentants élus. En favorisant une connaissance et une reconnaissance du rôle de la Législature au sein de notre système politique auprès d'un groupe de futurs dirigeants, le Programme de stages à l'Assemblée joue un rôle précieux à l'échelle de la province.

AFFECTATION AUX CAUCUS ET FONCTIONS DES STAGIAIRES

Les stagiaires sont des employés de l'Assemblée législative et sont affectés aux caucus des partis politiques reconnus. Chaque stagiaire passe l'année entière avec le caucus auquel on l'a affecté au début de l'année.

Le stage équivaut à un poste à plein temps au sein du personnel de l'Assemblée législative. Tous les jours, les stagiaires reçoivent des directives et du travail de leur caucus. Pendant la durée de leur contrat, les stagiaires doivent s'attendre à exécuter un large éventail de tâches, par exemple entreprendre des projets de recherche de longue et de courte durée, préparer des questions pour la Période des questions, rédiger des documents d'information sur un grand nombre de sujets, s'occuper de questions relatives à la circonscription, rédiger des ébauches de lettres, des notes pour des allocutions et des vœux, organiser des réunions et y assister en prenant des notes, parcourir les journaux et d'autres sources médiatiques et constituer une revue de presse de même qu'accomplir diverses tâches de bureau courantes. Pendant la session, les stagiaires doivent s'attendre à être particulièrement occupés et à travailler de longues heures. Les heures supplémentaires sont compensées par des congés.

* Les renseignements suivants se trouvent également sur le site Web de l'Assemblée législative : www.gov.mb.ca/legislature/resources/employment/internship.fr.html.

ANCIENS STAGIAIRES

Le Programme de stages à l'Assemblée fournit aux jeunes Manitobains une expérience éducative hors du commun et permet aux députés de profiter des services d'assistants à la recherche compétents et instruits. Après leur participation au Programme, les jeunes ont poursuivi leurs études en droit, en sciences politiques, en administration publique, en économie ou dans d'autres disciplines. D'autres font carrière en journalisme, en politique, en droit, dans la fonction publique, dans le milieu des affaires, dans le secteur sans but lucratif ou au service de l'Assemblée législative même. De temps à autre, certaines activités sont organisées pour reconnaître le travail des anciens stagiaires et des stagiaires actuels.

FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique se compose de cinq éléments :

- 1. Période d'initiation** – Une première série de rencontres a lieu au début de septembre avec le directeur des études, le greffier de l'Assemblée législative, des députés et de hauts fonctionnaires; ces rencontres initient les stagiaires aux principes et au fonctionnement de l'Assemblée législative.
- 2. Séminaires** – Planifiés tout au long du stage avec des personnalités de premier plan au sein du système politique et du gouvernement, du milieu des affaires, de la collectivité et du secteur sans but lucratif, ces séminaires se tiennent normalement le vendredi après-midi.
- 3. Mémoire de recherche** – Chaque stagiaire doit rédiger au cours de son stage un mémoire de recherche portant sur certains aspects de la politique publique ou de la gouvernance au Manitoba. Les mémoires des stagiaires seront mis à la disposition des caucus des partis et déposés dans la salle de lecture du Palais législatif.
- 4. Voyages d'études au Parlement ou dans d'autres législatures** – Chaque cohorte de stagiaires peut choisir de faire un voyage d'études à Westminster ou une visite d'études dans deux assemblées législatives du Canada. Les voyages ont généralement lieu à la fin de l'hiver ou au début du printemps, selon la session législative. Ces voyages d'études visent à familiariser les stagiaires avec le système parlementaire aux différents paliers de gouvernement au Canada (provincial ou territorial et fédéral). Ils consistent en un programme intense de séminaires, de réunions et de visites en compagnie de personnalités gouvernementales et politiques, de fonctionnaires parlementaires et législatifs, de journalistes, d'universitaires, d'organismes communautaires ainsi que d'autres stagiaires parlementaires ou législatifs.
- 5. Évaluation** – Chaque stagiaire doit remettre, à la fin de son stage, une évaluation dans laquelle il décrit les points forts et les limites du Programme, les acquis qu'il a tirés de son expérience et les changements qu'il recommanderait afin de l'améliorer.

DURÉE DU PROGRAMME ET RÉTRIBUTION DES STAGIAIRES

Les stagiaires sont engagés par contrat d'une durée de dix mois qui s'échelonne du début de septembre jusqu'à la fin de juin de l'année suivante.

Chaque stagiaire reçoit une allocation de 1 995,93 \$ (avant les retenues) toutes les deux semaines.

De plus, les stagiaires participent à des voyages d'études rémunérés soit à Westminster à Londres (en Angleterre, au Royaume-Uni), soit à deux assemblées législatives du Canada, comme le décide chaque cohorte de stagiaires. Ces voyages font partie du Programme de stages à l'Assemblée.

RECRUTEMENT ET SÉLECTION

Les stagiaires sont recrutés par concours annoncé dans les universités au Manitoba ainsi qu'ailleurs au Canada. Des affiches du Programme sont distribuées en novembre, et des formulaires de demande sont disponibles auprès des bureaux des doyens des facultés des arts et des sciences, des sciences et études politiques ainsi que d'autres facultés des universités du Manitoba, de même qu'aujourd'hui du bureau du directeur des études du Programme. La date limite pour la présentation des demandes est le

14 février 2026. Des affiches et quelques formulaires de demande sont aussi envoyés à d'autres universités canadiennes.

Six candidats sont choisis pour devenir stagiaires chaque année. Le comité de sélection du Programme se compose du directeur des études, d'un député de chaque parti politique représenté à l'Assemblée législative, d'un membre du corps professoral d'une université manitobaine à laquelle n'appartient pas le directeur des études, du greffier de l'Assemblée, du gestionnaire des ressources humaines de l'Assemblée et d'un stagiaire actuellement en fonction. Tous les membres du comité de sélection reçoivent une copie de chaque formulaire de demande reçu. Les entrevues ont normalement lieu en mars ou en avril. Les candidats choisis sont informés peu de temps après les entrevues.

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Les candidats doivent :

1. détenir un diplôme universitaire dans n'importe quelle discipline ainsi qu'un excellent dossier scolaire au moment de commencer l'année de stage;
2. savoir communiquer avec aisance en anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit – la connaissance du français oral et écrit (ou d'autres langues couramment utilisées au Manitoba) constitue un atout;
3. démontrer leur capacité à mener des recherches de façon autonome et à rédiger des rapports, des notes d'information et d'autres documents écrits – les candidats convoqués à l'entrevue devront rédiger un court texte après l'entrevue;
4. être en mesure de prouver leur participation à des activités parascolaires.

Le choix des stagiaires repose sur plusieurs critères, notamment :

- o la maturité personnelle du candidat;
- o la capacité à bien travailler au sein d'un groupe;
- o l'éthique de travail professionnelle;
- o la capacité à résoudre efficacement les problèmes;
- o le sens de l'initiative et la capacité à travailler de manière autonome;
- o la diplomatie et la discréetion;
- o l'engagement à l'égard du volet théorique du programme.

Pour poser leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

- o formulaire de demande dûment rempli;
- o lettre de motivation d'au plus 250 mots;
- o copies des relevés de notes universitaires;
- o curriculum vitæ;
- o trois lettres de recommandation de la part de professeurs.

Voici les points à prendre en considération pour la préparation des demandes.

- o Par excellent dossier scolaire, on entend un très bon dossier scolaire étayé de relevés de notes et de lettres de recommandation.
- o Les lettres de recommandation doivent provenir de professeurs qui peuvent témoigner de la qualité du travail universitaire des candidats et de leur aptitude pour le travail de stagiaire à l'Assemblée.
- o La lettre de motivation des candidats doit expliquer :
 - o pourquoi ils souhaitent participer au Programme;
 - o en quoi leur expérience et leur formation les ont préparés à participer au Programme;
 - o la contribution qu'ils pensent pouvoir apporter au Programme;
 - o ce qu'ils espèrent tirer du Programme.
- o Les candidats ont tout intérêt à démontrer, au moyen de leurs relevés de notes, de lettres de recommandation et de leur lettre de motivation, leurs connaissances et leur intérêt en ce qui concerne la politique manitobaine.

- Les candidats doivent comprendre que la réussite du Programme repose sur leur conduite, leur rendement et leur discrétion. Le comité de sélection tiendra compte des qualités personnelles des candidats comme la maturité, le sens du discernement, des responsabilités et de l'initiative ainsi que la capacité de respecter le caractère confidentiel du travail.

Les entrevues avec les candidats étudieront à l'extérieur de la province se feront, au besoin, en mode virtuel.